

# **RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE**

## **SÉANCE DU JEUDI 8 novembre 2018**

Le Conseil d'École de Québriac s'est réuni le jeudi 8 novembre 2018 à 18 h00, sous la présidence de Mme Lesueur, directrice de l'école.

Étaient invités:

- **Le représentant de la commune et deux conseillers municipaux :**

❖ Mr Chateaugiron, Maire et Mmes Bauguil et Lebreton : conseillères municipales

- **L'IEN :**

❖ Mr Vinçot

- **Le DDEN :**

❖ Mme Duc-Maugé

- **Les représentants élus des parents d'élèves :**

❖ Mmes Eloy-Guittot, Vrot, Levrel, Blatier, Le Vot, Cordier, Yvon; Mrs Yahiaoui, Le Néouanic,

- **Les enseignants :**

❖ Mmes Hervault, Allain, L'Hostis, Hemme, Huiban, Lesueur (directrice); Mrs Smith, Cressard.

**Excusés** : Mrs Chateaugiron, Vinçot, Cressard, Mmes Levrel, Eloy-Guittot.

**Secrétaires de séance** :

L'ordre du jour est abordé comme il suit :

1. **Règlement du conseil d'école et élections des parents d'élèves : bilan et présentation des parents élus**
2. **Année scolaire 2018/2019 : équipe enseignante, effectifs et répartitions, organisation au sein de l'école**
3. **Vote du règlement intérieur**
4. **Règles de sécurité : Exercices incendie- intrusion/attentat**
5. **Présentation des projets pédagogiques et sorties prévues**
6. **Questions diverses**

**Point n° 1 :**

**Rappel : Quelques points de règlement sur l'organisation du conseil d'école**

Le conseil d'école est une instance de dialogue au sein de la communauté éducative.

- Il vote et établit le règlement intérieur de l'école.
- Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, en particulier les heures d'entrée et de sortie des classes.
- Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Il s'occupe des actions

pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux (mais ne donne pas son avis sur les choix pédagogiques de chaque enseignant),

- Sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, des conditions d'intégration des élèves handicapés,
- Sur les activités périscolaires qui ont un impact sur le domaine scolaire (étude...). La commission périscolaire peut répondre aux demandes qui ne concernent que le périscolaire.

Les parents élus sont les représentants de parents : ils devront recevoir les questions portant sur ces sujets et me les communiquer au plus tard 10 jours avant chaque conseil d'école. Je transmets aussitôt les questions destinées à la mairie. J'invite tous les parents à lire les comptes rendus du conseil d'école sur le panneau d'affichage ainsi que sur le site de la mairie et à adresser leurs questions tout au long de l'année à leurs représentants. Les questions portant sur les choix pédagogiques des enseignants ne seront pas traitées.

### **Compte rendu des élections des parents d'élèves**

Dans l'ordre d'inscription, les 6 premiers sont titulaires et les 3 suivants suppléants. Lorsqu'un parent titulaire ne peut se rendre disponible, il fait appel à un suppléant.

| Electeurs inscrits | Nombre de votants | Bulletins nuls ou blancs | Suffrages exprimés |
|--------------------|-------------------|--------------------------|--------------------|
| 230                | 78                | 7                        | 71                 |

Soit un taux de participation de 33,91% contre 25,8 % l'année dernière (et 36% en 2016).

La liste élue est composée de 6 parents titulaires et de 3 suppléants :

- ❖ Titulaires : Mmes Cordier, Blatier, Yvon, Le Vot, Mrs Néouanic et Yahiaoui
- ❖ Suppléants : Mmes Levrel, Eloy-Guittot, Vrot

Le trombinoscope des représentants de parents d'élèves a été donné aux parents avant les vacances de la Toussaint.

### **Point n°2 : Année scolaire 2018- 2019: Equipe enseignante, effectifs et répartitions, organisation**

Nous sommes passés à la semaine à 4 jours depuis la rentrée. Il n'y a plus de TAP et les horaires sont réguliers pour toutes les classes.

Nous avons accueilli Mme Huiban qui assure ma décharge le lundi. Elle remplace également Mme L'Hostis le vendredi (jour de son temps partiel).

Mr Cressard est brigade (remplaçant) rattaché à l'école. Il a assuré plusieurs remplacements au sein de l'école depuis le début de l'année.

En janvier, les effectifs seront les suivants :

| classes  | enseignants     | effectifs | répartitions   |
|----------|-----------------|-----------|----------------|
| TPS/PS   | Mme Hervault C. | 28        | 8 TPS/ 20 PS   |
| MS/GS    | Mme Lesueur P.  | 25        | 13 MS/ 12 GS   |
| CP       | Mme Allain G.   | 26        | 26 CP          |
| CE1/ CE2 | Mme L'Hostis    | 24        | 13 CE1/ 11 CE2 |

|          |           |    |               |
|----------|-----------|----|---------------|
| CE2/ CM1 | Mr Smith  | 26 | 6 CE2/ 20 CM1 |
| CM2      | Mme Hemme | 27 | 27 CM2        |

Notons un départ dans la classe des MS/GS dû à un déménagement et une arrivée très probable en GS. L'effectif était de 26 dans la classe des MS-GS avant les vacances de la Toussaint. Il sera vraisemblablement de nouveau à 26 prochainement.

Total des élèves par niveau :

| TPS | PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|-----|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|
| 8   | 20 | 13 | 12 | 26 | 13  | 17  | 20  | 27  |

**Maternelle : 53 élèves (6 de moins que l'année dernière)**

**Elémentaire : 103 élèves (4 de moins que l'année dernière)**

**Soit un total de 156 élèves (10 de moins que l'année dernière)**

L'équipe enseignante est également accompagnée d'une AVS (Aide à la Vie Scolaire): Bérengère Courtin qui intervient pour les élèves en difficulté.

Les AVS aident à la prise en charge d'enfants pour lesquels la Maison du handicap a jugé nécessaire l'accompagnement sur le temps scolaire.

### Organisation de l'école

#### ❖ ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

Les CP: avec le mardi et jeudi (14h-14h45) avec Mme Hemme. Pendant que Mme Hemme prend en charge les élèves en anglais 2 fois  $\frac{3}{4}$  d'heures, Mme Allain s'occupe des cm2 en géométrie et en EPS.

Les CE1/CE2 : avec Mme Huiban

Les CE2/CM1 : avec Mr Smith

Les CM2 avec Mme Hemme

#### ❖ AUTRES DÉCLOISONNEMENTS

Mme Hervault récupère mes 13 MS de 13h50 à 15h15. Il y a 15 min de yoga avant début des ateliers le vendredi. Je garde mes 12 GS. On organise au quotidien des ateliers autour de 2 domaines : mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (phonologie) et construire les premiers outils pour structurer sa pensée (numération et formes et grandeur).

#### ❖ APC (Activités pédagogiques complémentaires)

Elle concerne tous les élèves. Une demande d'autorisation à l'année a été transmise en début d'année.

Les MS sont pris en charge par Mme Hervault le lundi et mardi de 16h30 à 17h et les GS par Mme Huiban le lundi soir de 16h30 à 17h00. Les MS pris en charge travaillent sur le lexique des animaux, des objets de la maison, l'écriture du prénom et la reconnaissance des lettres de son prénom. Les GS travaillent soit la compréhension de consigne soit l'utilisation des nombres jusqu'à 5 jusqu'à Noël.

Les CP : Le lundi et le mardi. Développer la conscience phonologique, s'entraîner à la numération (logique de la comptine numérique), écriture.

Les CE1-CE2 : Le lundi et le mardi. Améliorer la lecture automatisée pour accéder au sens.

Les CE2-CM1 : Le mardi et jeudi après la classe. Aide personnalisée en fonction des besoins en cours. Améliorer la fluidité de la lecture.

Les CM2 : Le lundi et le mardi. S'entraîner à la lecture à voix haute et repérer ses progrès après entraînement. Consolider les apprentissages en cours et entretenir les acquis antérieurs

❖ Temps périscolaire : sieste, étude, goûter, cantine

- Sieste des MS avec Aurélia pendant une demi heure avant le retour en classe dans la salle de motricité.
- Goûter avec Sylvie pour les élèves de MS-GS qui vont à la garderie de 16h30 à 17h00.

L'étude est proposée aux CP, CE1, CE2 des classes de Mmes Allain et L'Hostis, les lundis et jeudis de 16h50 à 17h45. Elle est encadrée par Isabelle Menuet les lundis dans la salle située à côté de la salle de motricité.

L'étude est proposée également aux CM1 et CM2 des classes de Mme Hemme et de Mr Smith. Elle est encadrée par Christelle ROUAULT les lundis et jeudis à partir de 17h00.

- Cantine :

Répartition des 2 services de cantine proposée par la mairie :

- 1er service : PS - MS - GS (12h15/13h)
- 2ème service : CP- CE1- CE2 et CM1-CM2 (13h/13h45)

❖ MÉDECIN SCOLAIRE

Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 30 juin 2015 vont avoir un bilan de santé en janvier. Les familles concernées vont recevoir un mot dans le cahier de liaison de la part du médecin PMI. Cela concerne les élèves de PS de début d'année de la classe de Mme Hervault et les MS de fin d'année de ma classe.

Mme Raffray, remplaçante de Mme Duchemin, infirmière scolaire, prendra en charge les élèves du CP au CM2 pour lesquels l'équipe enseignante s'interroge. Elle verra également prochainement tous les GS pour effectuer un bilan biométrique (vue-audition-hygiène). Mme Wagneur, psychologue scolaire pourra en outre, éventuellement venir observer en classe.

### **Point n° 3 : Vote du règlement intérieur**

Les membres du conseil d'école appelés à voter sont les parents élus titulaires, soit 6 votants, correspondant au nombre de classes.

Le DDEN, les représentants de la mairie ainsi que les parents suppléants ne peuvent pas participer au vote.

Les articles suivants ont été modifiés : 1.1, 1.2, 4.1, 6. Un mot portant sur les points du règlement intérieur modifiés sera distribué dans les cartables.

Vote du règlement modifié:

Nombres de votants : 13    Vote pour : 13    Vote contre : 0    Abstentions : 0

#### **Point n°4 : Règles de sécurité : Exercice incendie**

- L'école se doit d'être fermée en permanence sur le temps scolaire. L'entrée s'effectue ainsi au 28 rue de la liberté. Si votre enfant doit s'absenter sur des temps scolaires (pour des rendez-vous médicaux ou autres), il faut sonner au petit portail pour que l'on vous ouvre à distance. De même, les élèves doivent tous être en classe à 8h45, heure du début des cours. Le grand portail est donc fermé à cette heure. En cas d'arrivée tardive, vous devez sonner au petit portail ou ressortir par cette même issue (au cas où vous seriez toujours à l'école).
- Un premier exercice incendie a été effectué dans l'école le lundi 24 septembre 2018 à 12h05.

Les enseignants n'ont pas été prévenus et il n'y avait pas d'obstacles.

Tout le monde est sorti dans les temps.

- Un exercice « intrusion » a été réalisé le lundi 5 novembre de 10h25 à 10h40. C'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'autant de portes sont fermées à clé. 3 classes sur 6 n'étaient pas fermées à clé ou pas correctement: celle des CE1-CE2, celle des MS-GS et celle des CE2-CM1. La 1<sup>ère</sup> parce que la serrure est difficile et la seconde parce qu'il n'y a pas de porte. Les enfants sont seulement cachés derrière un rideau. Je pense que l'ancienne salle des TAP serait plus propice au confinement d'autant que les volets sont baissés en permanence. Quant à celle des CE2-CM1, une porte sur 2 était fermée. Nous avons trouvé une solution pour que les 2 côtés soient fermés lors du prochain exercice.

Durant le confinement, le bip a sonné dans mon bureau, un élève arrivait plus tard. Attention car 2 portes restent ouvertes pour l'arrivée tardive des enfants. Il faudrait au moins fermer la porte principale et que l'un des collègues de CM1-CM2 ferme l'autre lorsque je donne l'alerte.

Le but de cet exercice est d'améliorer l'organisation en s'entraînant aux conduites adaptées.

- Une alarme a été installée dans l'école avant les vacances d'été. La 1<sup>ère</sup> et dernière personne à entrer et sortir de l'école doivent composer le code.

Mr Yahiaoui souligne l'importance d'installer des boîtiers d'alarme incendie et que cela ne représente pas un coût démesuré. Mme Lebreton souligne le caractère non obligatoire de cette installation mais va en reparler à Mr Chateaugiron. Mr Yahiaoui insiste en précisant que cette demande a déjà été faite l'année dernière.

Mme Blatier suggère la mise en place de barrières de sécurité devant l'école, comme cela se fait déjà dans d'autres écoles.

#### **Point n°5 : Projets pédagogiques et sorties**

Les classes élémentaires sont allées au cinéma de Combours.

Les CE2/CM1 et CM2 y sont allés le lundi 8 octobre. Ils ont vu « Croc-Blanc ».

Les CP et CE1/ CE2 ont vu « L'étrange forêt de Bert et Joséphine » le lundi 15 octobre.

Ils se rendront deux autres fois au cinéma durant l'année. Les retours sont positifs, les films étant intéressants.

Thème commun entre les classes : celui du voyage et des 5 continents (sauf celle de TPS-PS trop jeunes). Les élémentaires participent au projet « Pélico » avec l'association « de par le monde ». Les élèves reçoivent des énigmes durant chaque période afin de retrouver de quel pays il s'agit.

- Projet chorale d'école avec le SIM autour des chants du monde : 3 classes sur les 5 demandées (priorité aux plus grands...). Les MS-GS essaieront quand même de travailler les mêmes chants que les grands (sur les refrains) sans intervenant.
- Projet : spectacle de danse au triangle à Rennes : refus car privilégie les écoles rennaises...

Les MS/GS ainsi que les CE2/CM1 et CM2 sont allés voir l'exposition « Tous différents ! » à la bibliothèque de Québriac.

- Chez les MS-GS : Projet en cours avec une intervenante en poterie (pour réaliser des masques de différentes formes dans le monde : africain, inuit...), un écrivain (pour effectuer un travail autour des pays, cartes, spécialités).

Spectacles à l'école :

Les CP et CE1/CE2 assisteront à un spectacle : *le lombric fourchu* sur le gaspillage alimentaire (spectacle gratuit du SMICTOM) le mardi après-midi 13 novembre.

Et un autre spectacle avec la malle théâtre. *Animalium* le lundi 29/04 à 15h00.

Pour les maternelles : *Traces* de C. Fromentoux (date à définir)

Les élèves de CM2 et certains élèves de CE2-CM1 participeront à la cérémonie du 11 novembre : ils liront des poèmes. Production arts plastiques sur la guerre et la paix en CM2 exposés là-bas.

Les classes de CE2/CM1 et CM2 6ème participent au Prix des Incorruptibles. Les enfants reçoivent des livres dans la classe et votent pour leur livre préféré. C'est un prix national.

Nous ferons à nouveau le journal d'école qui paraîtra trois fois dans l'année.

Projets avec le SMICTOM entamé l'année dernière est poursuivi: la colonne de papiers, le zéro % gaspillage avec la cantine.

D'autres projets sont en cours. Nous vous en parlerons lorsqu'ils seront confirmés.

Financement des projets : APE sorties / mairie (transports)/ coop USEP pour les achats et projets de classe (pas d'appel de cotisation mais des opérations menées dans l'année : chocolats, photos de classes).

## **Point n°6 : questions diverses**

### **1/ Questions adressées à l'équipe enseignante**

*Que pensez-vous de l'idée de former les enfants de l'école aux gestes de premiers secours ? En effet, il semble qu'un enfant dès 7 ans est capable de mettre un adulte en PLS et de contacter les secours ce qui reste déjà un des gestes élémentaires. Cela est-il déjà enseigné aux enfants?*

Oui l'APS (Apprendre à Porter Secours) est déjà enseigné aux enfants. Toutefois la PLS ne figure pas aux programmes à l'âge de 7 ans.

En maternelle et au cycle 2 :

Un enseignement des principes simples de secourisme est prévu par l'arrêté du 25 janvier 2002 qui fixe les programmes pour l'école primaire.

Il est décliné dans "Apprendre à porter secours" (APS) en trois étapes qui coïncident avec les cycles pédagogiques. Cf pièce jointe : issue de la circulaire du 24 mai 2006 : document de suivi

« Apprendre à porter secours ». Ils passeront leur PSC1 en classe de 4<sup>e</sup> avec le professeur de SVT et l'infirmière du collège.

Question aux enseignants et à la mairie :

- Avez-vous entendu parler des dispositifs "lait à la récré" ou "fruits à la récré"? Ces dispositifs, ayant pour objectif la réduction des déchets, pourraient-ils être envisagés à l'école ou sur les temps périscolaires? Pour l'année scolaire 2017-2018, des financements européens étaient proposés pour les acquisitions de fruits/légumes/laitages mais également des temps d'animations (par un prestataire tel que la chambre d'agriculture par exemple) voire de visites d'exploitations agricoles. Peut-être est-ce reconduit pour cette nouvelle année scolaire?

Rappelons que « La collation matinale à l'école n'est ni systématique ni obligatoire. » Cette opération n'a d'intérêt que si elle est accompagnée d'une action pédagogique pour l'ensemble des élèves bénéficiaires. Or cette année nous n'avons pas forcément prévu travailler autour de cela.

Serait-il possible de faire un trombinoscope de toutes les personnes qui interviennent à l'école (cantine, temps scolaire, sieste, cour, garderie...) avec leurs fonctions pour permettre de savoir qui est qui ?

Oui, je m'occupe de la partie scolaire. Mme Lebreton précise que Mme Rouault s'occupera de la partie périscolaire.

## **2/ Questions adressées à la mairie (réponses rédigées par Mme Lebreton)**

Avez-vous entendu parler des dispositifs "lait à la récré" ou "fruits à la récré"? Ces dispositifs, ayant pour objectif la réduction des déchets, pourraient-ils être envisagés à l'école ou sur les temps périscolaires ? Pour l'année scolaire 2017-2018, des financements européens étaient proposés pour les acquisitions de fruits/légumes/laitages mais également des temps d'animations (par un prestataire tel que la chambre d'agriculture par exemple) voire de visites d'exploitations agricoles. Peut-être est-ce reconduit pour cette nouvelle année scolaire ?

Oui, ce dispositif nous parle un peu. C'est un gros dossier à mettre en place qui nécessite en amont de la réflexion et de la concertation (élus, enseignants, agents, cantine, parents...) Pour le côté périscolaire, le sujet du goûter a été mis en avant par une ATSEM. Cette dernière pense qu'il faudrait sensibiliser les familles à moins de sucre et moins d'emballage... La communauté de Communes a diffusée de la documentation à ce sujet. Cette question du goûter est un point qu'il était envisagé d'aborder à la prochaine commission périscolaire. Cela pourrait être l'occasion éventuellement d'élargir autour du dispositif « lait à la récré » : « fruits à la récré ».

Question à la mairie (nous avons conscience que cette question relève plus du périscolaire et que de ce fait elle devra vraisemblablement être traitée lors du copil périscolaire mais nous préférons l'inscrire afin qu'elle ne soit pas oubliée) :

La mairie souhaiterait-elle avoir des informations ou être mise en relation avec des producteurs locaux pour l'approvisionnement de la cantine? Si oui pour quel type de production?

Sur ce domaine, nous sommes dans cette dynamique avec Anne-Claire, tout en n'oubliant pas l'aspect budgétaire. Nous travaillons actuellement ou avons déjà travaillé avec quelques producteurs locaux. Mais toutes les bonnes adresses sont bonnes à prendre.

Pour favoriser le lien intergénérationnel, est-il envisageable de proposer aux personnes âgées de la commune de prendre leur repas avec les enfants à la cantine ?

Ce n'est pas possible réglementairement d'accueillir dans la cantine des personnes extérieures à l'école car ce n'est pas un restaurant. Les seules personnes pouvant y manger sont les personnes

de l'école : les élèves, les enseignants et les agents (pour nécessité de service).

- Comment s'organise la pause de midi sur la cour de récréation (activités, matériel, et en cas de pluie) ?

Les 3 agents dans la cour le midi de 12h15 à 13h00 sont Laëtitia, Aurélia et Christelle avec les élémentaires (CP à CM2).

Du matériel a été renouvelé et acheté en fin d'année scolaire dernière :

- ballons de foot et hand bal en mousse,
- cordes à sauter,
- craies,
- raquettes de ping-pong et balles,
- cerceaux, etc...

Ces jeux sont à disposition des enfants sur le temps du midi.

Un planning a été mis en place pour les ballons car les agents ont remarqué que seuls les garçons s'étaient appropriés les ballons et les filles étaient exclues. Donc, ça tourne au niveau des ballons selon les jours.

Le football a été retiré car depuis la rentrée, les élèves sont très agités entre eux (tacles, pousses, injures, bagarres) : très mauvais esprit d'équipes. « Ils se prennent pour des footballeurs professionnels et considèrent la cour goudronnée comme un terrain synthétique ». Les agents ont donc décidé, par mesure de sécurité, de privilégier les jeux de balles (passe à 10 doigts, balle au prisonnier, etc...).

Et cela fonctionne très bien.

En cas de pluie (ponctuel), les enfants ne sont pas laissés dehors. Avec les agents, ils vont s'abriter dans la salle de motricité pour jouer ou ponctuellement pour regarder un film ou dessin animé (choisie par les agents). La salle de motricité est privilégiée en cas de pluie car les préaux sont trop petits, n'abritent pas forcément (tout dépend d'où vient le vent) et les élèves se poussent entre eux et ça peut devenir très vite bruyant. Il arrive même que certains enfants vont sous la pluie pour jouer malgré les remarques des agents.

- Serait-il possible de faire un trombinoscope de toutes les personnes qui interviennent à l'école (cantine, temps scolaire, sieste, cour, garderie...) avec leurs fonctions pour permettre de savoir qui est qui ?

Concernant la Mairie, la mise en place d'un trombinoscope pour les agents avait déjà été étudié il y a un an et demi environ. Il faut en amont l'accord de tous les agents par rapport au droit à l'image. Et ce trombinoscope n'avait pas pu aboutir, suite au refus de quelques agents.

Suite à cette question des parents, une nouvelle demande a été faite auprès des agents, lesquels ont visiblement tous acceptés. Donc, il sera possible de faire un trombinoscope côté agents municipaux.

- Est-il envisageable de créer un préau afin d'abriter les parents et les enfants autour du portail ?

Pour le côté préau à l'entrée, il faut savoir que cela faisait partie du projet initial, mais comme la mairie a eu des déconvenues avec l'entreprise qui a réalisé le préau, ce projet n'a pas pu aboutir. Une réflexion à ce sujet pourrait à nouveau être envisagée en commission périscolaire.

- Est-il possible de mettre un panneau sens interdit à l'entrée du parking ?

Ce point sur le parking revient très régulièrement. Cela montre qu'il peut y avoir encore des difficultés de circulation au moment des heures d'entrées et de sortie de classe.

Il n'est pas possible de mettre un sens interdit à l'entrée du parking en sortant de ce dernier. En effet, il est tout à fait possible d'entrer et de sortir par l'entrée du parking. Rien ne l'interdit. Des flèches ont été tracées au sol pour rendre plus fluide la circulation et pour inciter les personnes à sortir vers le bas.

A ce sujet, Armand CHATEAUGIRON, Maire, ajoute que le risque est trop grand si on met un sens interdit à cet endroit. C'est la problématique de tout sens unique. En effet, toute personne entrant dans le parking saura que personne ne peut venir en face et risque d'adapter sa vitesse et son comportement en conséquence. L'attention et la responsabilité de chacun pour ses enfants et pour ceux des autres sont les meilleurs moyens d'effectuer les opérations de dépôt et de récupération des enfants avec la sécurité maximale.

- Question récurrente : Le parking à vélo est trop petit et difficile d'accès. Quelles solutions ?

Depuis la dernière question à ce sujet, il faut savoir que le parking à vélo a été rallongé de 6 places, mais qu'il n'est jamais complet. Quant à son emplacement, il a été choisi avant tout pour un niveau de sécurité (vol). Il est en effet visible de la cantine et pas exposé trop près du parking principal. Il pourrait effectivement être déplacé et mis sur une place ou deux de parking (comme cela peut se faire ailleurs), mais il serait alors moins sécurisé (voitures qui passent) et plus visible.

Des futurs travaux sont envisagés à la Halte-Garderie. Cela pourrait être éventuellement l'occasion de réfléchir à un nouvel emplacement du parking à vélo.

*Le conseil d'école s'est achevé à : 20h10.*

*La directrice, Mme Lesueur*

Copie transmise à :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale
- Monsieur le Maire de Québriac et les adjoints aux affaires scolaires
- Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué départemental de l'Éducation nationale
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les membres de l'équipe enseignante